



## Propriétaire à l'étranger et problème dans le logement

Par **cecilebau76**, le **13/10/2010** à **08:54**

Bonjour,

Nous sommes dans un cas un peu particulier et sommes désespérés.

Nous avons loué notre logement via une agence, dont le nom n'apparaît qui n'est pas gestionnaire, notre propriétaire est militaire de carrière détaché auprès des tribus du désert en Afrique.

Nous avons constaté l'hiver dernier l'apparition de champignon dans toutes les pièces de notre logement, l'électricité n'est pas au normes, le courant n'a cessé de se couper occasionnant de gros dégâts électriques sur nos appareils, les assurances sont intervenues, mais depuis février dernier pas d'électricien ni de travaux.

Nous avons fait appel aux services d'hygiène qui ne parviennent pas à joindre le propriétaire, en fait il ne répond pas à leurs sollicitations.

L'hiver nous avons péniblement 14° dans notre chambre, nous avons dû condamner une pièce à cause des champignons qui provoquent de l'asthme chez mon fils de 5 ans et depuis quelques jours une fuite est apparue dans sa chambre, au-dessus il y a un toit terrasse qui n'est plus étanche, la fuite est importante car cela détrempe le mur et goutte à un autre endroit.

Le propriétaire averti avec photos à l'appui ne répond pas.

Nous ne savons plus que faire et n'avons pas les moyens de nous reloger.

Ce monsieur étant à l'étranger, les moyens "classiques" sont difficilement applicables, car s'il choisit de ne rien faire nous n'avons aucun recours.

Merci de nous aider.

Mme René

Par **Domil**, le **13/10/2010** à **12:28**

Vous employez les moyens classiques : LRAR de mise en demeure, saisine du tribunal d'instance où vous demanderez de ne plus avoir à payer le loyer tant que les travaux ne sont pas faits, ou de vous servir des loyers pour faire les travaux (selon le montant, venez avec des devis)

Parallèlement, vous tentez d'avertir la hiérarchie militaire du comportement indigne d'un

officier (s'il l'est ou sous-officier) dont le comportement porte atteinte à la réputation de l'armée.

Par **cecilebau76**, le **13/10/2010** à **18:01**

Merci beaucoup de votre réponse rapide, nous allons suivre vos conseils et agir rapidement.  
Mme René